



Avocat au Barreau de Paris depuis février 2018, Ariane est diplômée de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne où elle a obtenu un Master I en droit privé général ainsi qu'un master II en droit du patrimoine approfondi.

Dans le cadre de sa formation, elle a effectué des stages au sein du département social du cabinet Brunswick, au sein du département contentieux de la Banque de Tahiti et en contentieux commercial et bancaire chez Lefebvre Avocats Associés.

Ariane intervient principalement en droit immobilier, commercial et social tant en conseil qu'en contentieux.

Ariane a rejoint le Cabinet LIGNER & ROCHELET en janvier 2018.

boyer@ligner-rochelet.com



Vcard

